

## COVID-19 : révision exceptionnelle de la politique de distribution de dividende

**Paris le 18 mars 2020** : Tarkett surveille étroitement l'évolution de la pandémie du COVID-19. Dans chacune des zones géographiques concernées, Tarkett applique toutes les mesures requises pour protéger ses collaborateurs, clients et partenaires et participer à l'effort mondial afin de limiter la propagation du virus.

Dans un contexte économique incertain, nous mettons en œuvre toutes les actions nécessaires pour protéger nos cash-flows et adapter le Groupe à ce nouvel environnement. Pendant cette période, Tarkett va contrôler rigoureusement ses coûts, son besoin en fonds de roulement et ses dépenses d'investissement. Le Directoire va par ailleurs proposer la modification à titre exceptionnel de la politique de distribution des dividendes pour 2020, et la suppression du dividende de 0,24 euro par action versé en 2020 qui avait été initialement annoncé lors de la publication des résultats annuels 2019 le 13 février dernier. Cette proposition sera soumise à l'approbation de l'Assemblée Générale du 30 avril 2020.

Tout en gérant de manière rigoureuse la situation actuelle et ses effets immédiats, Tarkett reste pleinement engagé dans l'exécution de ses initiatives stratégiques, et notamment son programme de réduction des coûts, pour atteindre ses objectifs financiers à moyen terme. La priorité du Groupe est également de soutenir ses clients dans cette période difficile et d'apporter toute l'assistance nécessaire à ses collaborateurs.

### Calendrier financier

- 28 avril 2020: résultats financiers du premier trimestre 2020 – *Communiqué de presse après bourse et conférence téléphonique le lendemain matin*
- 30 avril 2020 : Assemblée générale annuelle des actionnaires

### **Contact Relations Investisseurs**

Tarkett – Emilie Megel – [emilie.megel@tarkett.com](mailto:emilie.megel@tarkett.com)

### **Contacts Presse**

Tarkett - Véronique Bouchard Bienaymé - [communication@tarkett.com](mailto:communication@tarkett.com)

Brunswick - [tarkett@brunswickgroup.com](mailto:tarkett@brunswickgroup.com) - Tel.: +33 (0) 1 53 96 83 83

### **Déclarations prospectives**

Ce communiqué de presse peut contenir des informations de nature prévisionnelle. Ces informations constituent soit des tendances, soit des objectifs, et ne sauraient être regardées comme des prévisions de résultat ou de tout autre indicateur de performance. Ces informations sont soumises par nature à des risques et incertitudes, tels que décrits dans le Document de Référence de la Société disponible sur son site Internet ([www. Tarkett.com](http://www.Tarkett.com)). Elles ne reflètent donc pas les performances futures de la Société, qui peuvent en différer sensiblement. La Société ne prend aucun engagement quant à la mise à jour de ces informations.

### **A propos de Tarkett**

Riche de 140 années d'histoire, Tarkett est un leader mondial des solutions innovantes de revêtements de sol et de surfaces sportives, et a réalisé un chiffre d'affaires d'environ 3 milliards d'euros en 2019. Offrant une large gamme de solutions intégrant des sols vinyles, linoléum, caoutchouc, moquettes, parquets et stratifiés, gazons synthétiques et pistes d'athlétisme, le Groupe sert ses clients dans plus de 100 pays dans le monde. Avec 12 500 collaborateurs et 33 sites industriels, Tarkett vend 1,3 million de mètres carrés de revêtement de sol chaque jour, à destination des hôpitaux, des écoles, de l'habitat, des hôtels, des bureaux ou commerces et des terrains de sport. Engagé dans une démarche d'économie circulaire, le Groupe met en place une stratégie d'éco-innovation inspirée des principes Cradle to Cradle<sup>®</sup>, tout en contribuant au bien-être des personnes et en préservant le capital naturel. Tarkett est coté sur le marché réglementé d'Euronext (compartiment A, code ISIN FR0004188670, code mnémorique : TKTT) et figure dans les indices suivants : SBF 120 et CAC Mid 60.

Des informations plus complètes sur Tarkett sont disponibles sur son site internet [www.tarkett.com](http://www.tarkett.com).